

## Les bars et restaurants demandent un report du pass sanitaire en septembre

Les représentants du secteur des cafés, bars et restaurants sont reçus ce mardi après-midi à Bercy. Ils souhaitent un délai supplémentaire face à l'imposition du pass sanitaire jugé trop contraignant pour leurs salariés.

Par [Océane Herrero](#)

Publié il y a 3 heures,

Mis à jour il y a 3 heures



Les restaurateurs et les cafetiers devraient, selon les annonces d'Emmanuel Macron, imposer le pass sanitaire dès août. *JAVIER TORRES*  
/AFP

Après les annonces, l'heure est aux négociations et aux ajustements. Invités à Bercy ce mardi après-midi, les représentants des secteurs de la restauration, des cafés et des bars entendent demander un sursis, au lendemain de l'allocution d'Emmanuel Macron. Celui-ci a annoncé que le pass sanitaire serait obligatoire pour accéder à ces établissements à partir du début du mois d'août. Des délais trop courts, à en croire les représentants de la profession: ceux-ci réclament un report de cette obligation au mois de septembre, selon des informations du [Parisien](#) confirmées par *Le Figaro*.

[À découvrir](#)

→ **Glaces, pains, gâteaux apéritifs... plus de 7000 produits rappelés en raison de substances cancérigènes**

«*Cette mesure pose un problème pour nos salariés*», estime ainsi Jean-Virgile Crance, président du syndicat GNC-UMIH. En cause, le taux de vaccination jugé trop faible des employés de la restauration, alors que le pass sanitaire leur sera imposé de la même manière qu'il s'applique aux clients. Cela signifie que tout salarié devra, pour pouvoir travailler, prouver qu'il a été vacciné avec deux doses et qu'un délai de 15 jours s'est écoulé depuis l'injection de sa deuxième dose. Il pourra également présenter un test PCR ou un test antigénique négatif de moins de 48 heures s'il n'a pas de certificat de vaccination.

**À VOIR AUSSI** - «Chacun devrait être libre de choisir»: les Parisiens réagissent à l'extension du pass sanitaire contre le Covid-19

## Une procédure contraignante

Une procédure, le gouvernement l'a rapidement admis, contraignante: «*sur la période des 15 jours qui suivent la 2<sup>ème</sup> injection, nous allons regarder si on peut adapter cette période pour faire travailler (les salariés),*» a d'ores et déjà concédé le ministre de la Santé, Olivier Véran. Reste à savoir jusqu'où le gouvernement est prêt à aller dans les aménagements, alors que l'imposition d'un pass sanitaire dans certains publics poursuit un double objectif: limiter les contaminations sur place, et inciter les Français à se faire vacciner plutôt que de multiplier les tests PCR.

Le secteur de la restauration anticipe globalement l'imposition du pass sanitaire avec une certaine appréhension, craignant de perdre une clientèle précieuse - la part des Français non vaccinés - avec pour risque de casser la reprise d'activité. Pour cette raison, les syndicats espèrent mettre sur la table de négociations la question du maintien des aides financières de l'État (fonds de solidarité, chômage partiel...) qui avaient vocation à disparaître progressivement.